DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL I DE LA COMMUNE DE SAUVAGNON

Envoyé en préfecture le 18/07/2022 Recu en préfecture le 18/07/2022

Affiché le

ID: 064-216405118-20220708-2022_61D-DE

Séance du 08 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux le huit juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAUVAGNON, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur PEYROULET Bernard, Maire.

Absent avant donné procuration : Mme BERGÉ (M. PEYROULET)***

Absents excusés: MM. DOUARD, CAMPOS, CUYALA-PROVENCE, ALLANOT.******

Secrétaire de séance : M. CAYRON.

Objet : Finances - Tarifs Restauration scolaire : Année Scolaire 2022/2023

Monsieur le Maire rappelle la volonté de la municipalité de favoriser l'accès de tous les enfants à ses services municipaux.

À ce titre, il propose de s'inscrire dans une démarche de tarification sociale et solidaire à compter du 1er septembre 2022.

De plus, il précise que l'État apporte un soutien financier à la mise en place de cette tarification avec la mesure « Cantines à 1€ » soumise à la signature d'une convention avec la collectivité.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

<u>FIXE</u> comme suit les tarifs de restauration scolaire définis en fonction de la valeur du quotient familial:

	QF <750	751 <qf<950< th=""><th>951<qf<1 200<="" th=""><th>1201<qf<1500< th=""><th>QF>1501</th></qf<1500<></th></qf<1></th></qf<950<>	951 <qf<1 200<="" th=""><th>1201<qf<1500< th=""><th>QF>1501</th></qf<1500<></th></qf<1>	1201 <qf<1500< th=""><th>QF>1501</th></qf<1500<>	QF>1501
Élève résidant dans	1€	3€	3.39€	3.7€	4€
la commune					

- Élève résidant dans la commune

avec Panier repas et Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.): 1.36€

- Elève résidant dans une commune extérieure :

avec Panier repas et Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.) 1.92€

- Adultes 5.35€

CHARGE Monsieur le Maire de toutes les démarches dans le cadre du dispositif « Cantine à 1€ »

Ainsi délibéré les jour mois et an que dessus.

Pour copie conforme certifié exact.

Le Maire, Bernard PEYROULET

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le :

Publication le : N° 2022-61D

